



« Moi, citoyen en PACA, je m'engage pour le climat »



QU'EST-CE QUE LA CONFÉRENCE DES PARTIES ?



Les négociations internationales sur le climat ont véritablement débuté à l'occasion du Sommet de la Terre à Rio en 1992



La dernière COP en date s'est déroulée à Paris, en 2015. La prochaine (COP22) se déroulera à Marrakech

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques en 1994, les pays signataires de la Convention se réunissent tous les ans afin de débattre des solutions à mettre en œuvre pour lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses effets. La France a ainsi accueilli, en décembre 2015 à Paris, la 21ème Conférence des Parties (CdP), qui a abouti à la signature d'un nouvel accord international sur le climat. Cette fiche vise à expliquer ce qu'est la Conférence des Parties, comment elle fonctionne, qui y participe et quels en sont les objectifs.



Historique

Les négociations internationales sur le climat ont véritablement débuté à l'occasion du Sommet de la Terre à Rio en 1992, avec la signature d'un traité international appelé « Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ». Cette convention, entrée en vigueur en 1994, a pour objectif principal de répondre aux défis posés par les dérèglements du climat, en limitant le niveau de hausse des températures mais aussi en s'adaptant aux changements qui apparaissent inévitables. Ses objectifs s'intègrent également dans une politique plus globale de développement durable de nos sociétés. Les pays signataires de la CCNUCC sont appelées les Parties. La CCNUCC compte aujourd'hui 196 Parties, soit 195 pays signataires ainsi que l'Union Européenne.

Les 196 Parties se réunissent tous les ans depuis 1995 pour faire le point sur l'application de la Convention, adopter des décisions pour faire respecter les objectifs fixés, et négocier de nouveaux engagements. Ces réunions sont appelées « Conférence des Parties » (CdP) ou « Conference of Parties » en anglais (COP) ; en 2015, la 21ème CdP se déroulera à Paris.

1 : Rencontre décennale organisée par les Nations Unies pour discuter et encourager le développement durable
2 : Aussi appelé UNFCCC, de l'anglais : United Nations Framework Convention on Climate Change.



11ème réunion des parties du protocole de Kyoto, pendant la COP21 de Paris.

Réunion des Parties du Protocole de Kyoto (CRP)

Les Parties signataires du Protocole de Kyoto, adopté en 1997 et entré en vigueur en 2005, se réunissent en parallèle pour discuter du protocole et prendre des décisions pour promouvoir une mise en œuvre plus effective. La première réunion des Parties du Protocole de Kyoto a eu lieu à Montréal, en décembre 2005, conjointement à la 11ème Conférence des Parties (CdP11). Depuis les deux événements ont lieu simultanément.

Qui participe aux CdP ?

Chacune des 196 Parties envoie à la CdP des représentants qui seront en charge de discuter, négocier et mettre en œuvre les dispositions de lutte contre le changement climatique. Y participent également les représentants « non-étatiques » de la société civile: citoyens, ONG, collectivités territoriales, syndicats, entreprises, scientifiques..., ce qui fait de la CdP une convention universelle.

La Conférence 2015 de Paris présente une volonté particulière d'inclure les villes, régions, associations et entreprises, notamment à travers la labellisation de projets tout au long de l'année 2015. L'objectif est de replacer la société civile et le citoyen au cœur des enjeux, des défis et des opportunités de ce sujet crucial pour le futur de l'humanité.

Figure 1. Négociations à Bonn en amont de la COP21 à Paris



La conférence de la jeunesse (COY11) en chiffres
 source : <http://coy11.org>



Conférence des Jeunes
 PARIS 2015

La 11ème Conférence de la Jeunesse

La semaine qui a précédé le début officiel de la CdP21 et de la CRP11 (2015), une autre conférence a été organisée : la Conférence de la Jeunesse (COY pour Conference of Youth en anglais). Cette conférence permet à des jeunes du monde entier de se rassembler chaque année avant la Conférence des Parties. Son objectif est de faire passer le message des jeunes en ce qui concerne les questions climatiques. La 11ème COY est prévue du 26 au 28 novembre 2015, au Parc des Expositions de Villepinte (93).

Pour en savoir plus : <http://coy11.org/fr/>

Le déroulement des négociations

La CdP est organisée une fois par an et dure environ deux semaines, organisées essentiellement comme suit :

- 1ère semaine : première session technique pour la préparation des décisions à adopter par les ministres
- 2ème semaine : réunion des ministres pour finaliser et adopter les décisions



Source : <http://www.economiedenergie.fr/>

Répartition des tâches : les organes subsidiaires

Compte tenu de la complexité des négociations, plusieurs sessions sont organisées tout au long de l'année en amont de la CdP, par le biais des organes subsidiaires.

Deux organes subsidiaires permanents ont été créés pour appuyer la CdP dans l'application de la Convention, avec des mandats distincts : l'Organe Subsidiaire de Conseil Scientifique et Technologique (OSCST) et l'Organe Subsidiaire de Mise en Œuvre (OSMOE). Ils ont pour objectif de conseiller la CdP sur des champs d'application différents, depuis les études jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle, tout en travaillant ensemble sur certains sujets communs.

1. l'Organe Subsidiaire de Conseil Scientifique et Technologique - OSCST (SBSTA en anglais)	2. l'Organe Subsidiaire pour la mise en application - OSMOE (SBI en anglais)
Mandat : conseiller la CdP sur les questions - scientifiques, - technologiques, - méthodologiques.	Mandat : conseiller la CdP sur les questions: - financières - de mise en œuvre du protocole de Kyoto.



Avec les limites du Protocole de Kyoto et sa non ratification de plusieurs Etats, un nouvel accord a été envisagé à la COP 21

A titre d'illustration, l'OSCST sert notamment de lien entre l'information scientifique fournie par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et les besoins d'orientation politique de la CdP.

Des événements satellites

Outre les négociations inter-gouvernementales, plusieurs événements ont lieu simultanément lors des deux semaines des négociations. Il s'agit de conférences, expositions, manifestations etc. Accessibles aux différents acteurs de la société civile, ces activités visent à présenter, discuter et témoigner sur les projets mis en œuvre dans la lutte contre les changements climatiques.



Figure 2. Macaron officiel de labellisation "Paris Climat 2015"

Un label pour les projets et initiatives « climat »

Afin de mettre en avant les actions concrètes à tous les niveaux de la société civile, un label « Paris Climat 2015 » a été créé, destiné aux initiatives portées par des associations, en France et dans le monde, qui sont officiellement labellisées et qui concourent à la dynamique de la COP21 (ci-contre).

Un autre logo, « Tous ensemble pour le climat » peut être utilisé par tous : Collectivités locales, associations, particuliers, établissements scolaires ou culturels, médias et autres acteurs de la société civile mobilisés :



Pourquoi la CdP 21 est-elle aussi importante ?

Un nouvel accord après 20 ans de négociations

Depuis l'adoption de la CCNUCC en 1992, les Parties négocient pour arriver à un consensus sur les objectifs, mais surtout sur les engagements à prendre pour lutter contre les changements climatiques. Cependant, ce processus s'avère très compliqué en raison des différences culturelles, des différents niveaux de développement des Parties, des volontés politiques nationales et des responsabilités différenciées des Parties aux changements climatiques, entre autres facteurs.

Remplacement du Protocole de Kyoto

Le protocole de Kyoto a été un premier pas pour réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) à l'origine du réchauffement de la planète et par extension des dérèglements climatiques.

L'efficacité du protocole de Kyoto a néanmoins été limitée, faisant face à de nombreuses difficultés, comme le manque de clarté sur les moyens de mise en œuvre, un système de sanction non fonctionnel, la non-participation d'importants émetteurs comme les Etats-Unis, puis du Canada qui s'en est retiré... ou encore l'évolution du classement des pays les plus émetteurs. Les pays émergents sont en effet montés en puissance et la Chine est désormais au 1er rang des pays émetteurs de GES.

Les Parties ont donc entamé un nouveau cycle de négociation qui a abouti à l'adoption d'un nouvel accord à Paris en 2015, lors de la CdP21. Celui-ci mis en œuvre à partir de 2020, à la fin de la seconde période d'engagement (2013-2020) du Protocole de Kyoto.

Une nouvelle approche collective et plus inclusive

Les négociations qui ont eu lieu depuis la CdP11 (2005) ont tenté de définir les nouveaux engagements qui devraient être pris, ainsi qu'une nouvelle approche dans la lutte contre les changements climatiques. Dans la première phase d'engagement du protocole de Kyoto, seuls les pays développés étaient concernés par les réductions d'émissions de GES alors que dans l'accord de Paris, il est prévu que tous les pays, développés et en développement, limitent leurs émissions de GES dans le cadre d'une responsabilité collective. Cette réduction se fera sur une base volontaire, mais les engagements des pays devront être régulièrement révisés, toujours à la hausse.

L'accord de Paris marque un changement de paradigme, avec une approche « bottom-up » (ascendante) laissant plus de liberté aux Parties quant à leurs engagements. A l'origine, les objectifs de réduction d'émissions de GES étaient prédéfinis par la CCNUCC. Dans le cadre de la CdP21, les Parties ont été invitées à proposer elles-mêmes et de manière volontaire, leurs contributions en termes d'émissions de GES, en accord avec leurs réalités nationales et les engagements passés ; c'est ce qu'on appelle les « Contributions Prévues Déterminées au niveau National » (CPDN). Dans le cas des pays développés, les contributions ne doivent pas être moins ambitieuses que celles définies lors du protocole de Kyoto. Il s'agit ainsi d'une démarche inédite et inclusive, qui devrait permettre de limiter le niveau de réchauffement des températures moyennes terrestres bien en-dessous de 2°C.

Les enjeux de la CdP22 à Marrakech

La 22e Conférence des Parties à la CCNUCC (CdP22) qui se tiendra à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016 devrait être le « sommet de la mise en œuvre ». Il permettra de traduire en actes concrets les décisions sur le climat prises à Paris en 2015. Marrakech devrait donc être l'occasion de développer des outils opérationnels et innovants en matière d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques.

La CdP22 sera aussi l'occasion pour les acteurs non étatiques de consolider leur position, après avoir vu leur rôle reconnu lors de la CdP21. S'ils étaient jusqu'alors considérés comme de simples bénéficiaires des mesures décidées dans le cadre des négociations climat, ils veulent et doivent désormais être des apporteurs de solutions, d'innovation et d'ambition, tout en faisant pression sur leurs pays et la communauté internationale pour accroître le niveau d'ambition de leurs engagements.



Centrale solaire thermodynamique au Maroc, où aura lieu la prochaine Conférence des Parties (COP22 à Marrakech).



Pour en savoir plus :

Fiche thématique n° 3 sur l'historique des négociations climat

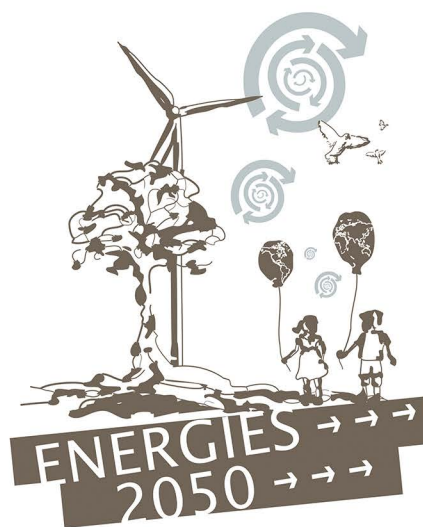
Fiche thématique n° 9 sur les Contributions Prévues Déterminées au Niveau National

Disponibles sur www.paca.climatcitoyen.org

Site officiel de la CCNUCC
<http://unfccc.int/>

Site officiel de la Conférence Paris Climat 2015
<http://www.cop21.gouv.fr/>

Le résumé pour les décideurs du Guide des Négociations à la COP21
<http://www.ifdd.francophonie.org/>



AVEC LE SOUTIEN DE



Région
PACA

[HTTP://PACA.CLIMATCITOYEN.ORG](http://paca.climatcitoyen.org)

CLIMATCITOYEN@ENERGIES2050.ORG